



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SYNDICAT SANTE SOCIAUX CFDT REUNION



Saint-Pierre, le 13 mai 2025

M. le Directeur Général
M. Lionel CALENGE
C H U de La Réunion
Allée des Topazes
CS 11 021 97400 SAINT DENIS

Objet : le Plan de redressement du CHU !
P.J. : le courrier du DG de l'ARS

Mr. le Directeur Général,
Le CHU est en plan de redressement.

Dans un courrier du 20 avril 2025 (pièce jointe), le Directeur de l'ARS **vous demande de lui « présenter un plan de redressement (PRE) en vertu de l'article L.6143-3 du code de la santé publique dans un délai maximal de 3 mois. »**

Le Directeur de l'ARS rajoute « Il conviendrait que ce PRE, qui sera annexé à votre Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), tienne compte :

- Des recommandations du rapport IGAS remis en octobre 2024 portant sur la situation du CHU de La Réunion et des conditions de son redressement financier ;
- D'un renforcement des mesures du plan d'efficience déployé depuis 2023 ;
- Et des recommandations de l'ANAP qui vous accompagne actuellement »

La CFDT vous interpelle pour savoir quelle est la réponse que vous avez apportée à cette demande, et quelles en seront les conséquences sur le Projet Social ?

Par ailleurs, au-delà des CDI accordés dès 2 ans d'ancienneté (proposition CFDT), nous restons dans l'attente du nombre de concours de stagiairisation prévus pour 2025,2026,2027 ?

Pour la CFDT, le projet social doit être une priorité dans votre stratégie d'investissement.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général

CFDT SANTE SOCIAUX



Expédit LOCK-FAT